

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Jean-Louis PERRIN, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Béatrice LAMBINET, Laurence BURG, Brigitte ZERRES.

Procurations : Marie-Bernadette CHARBONNIER à Cédric GOUTH, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Amanda ADAM à Chantal SCHUSTER, Michel MARLIOT à Laurence BURG.

Membres absents excusés : Marie-Bernadette CHABONNIER, Albert KOEPEL, Amanda ADAM, Michel MARLIOT, Louisa BENZAID.

Membres absents : Erfane CHOUIKHA, Nathalie JACOB, Adil TYANE, Chloé MARTINEZ.

Point n°2 – Approbation des statuts de Metz Métropole

Convocation expédiée et affichée le : 18 janvier 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 28
33	24	4	pour : 26 contre : 0 Abstention(s) : 2 non votant(s) : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 décembre 2018 approuvant les statuts de Metz Métropole,

Vu les statuts de Metz Métropole,

Considérant que l'adoption par Metz Métropole de ses statuts est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal des communes membres,

Considérant que ces statuts constituent un document synthétique de référence permettant de mieux appréhender le fonctionnement de l'institution et en particulier les compétences de la Métropole qui ne sont pas listées dans le décret n°2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création au 1^{er} janvier 2018 de la Métropole par transformation de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que cette démarche d'adoption des statuts n'emporte pas de modification statutaire,

Considérant que le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les statuts de Metz Métropole, étant entendu qu'il dispose pour se prononcer, d'un délai de trois mois, à compter du 21 décembre 2018, date de transmission des statuts,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Considérant qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité, deux abstentions (Michel MARLIOT et Laurence BURG),

➤ d'approuver les statuts de Metz Métropole.

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 25 janvier 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190129-DCM2-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2019
Publication : 29/01/2019